Envoyé en préfecture le 14/09/2023
Reçu en préfecture le 14/09/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230913-67_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DÉPARTEMENT DU LOIRET

N° 67 - 2023

2.1.7

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 4
- votants : 20

Le quorum est atteint.

- pour : 20
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

8 septembre 2023

Aujourd'hui, mercredi 13 septembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, Mme COULMEAU, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, Mme PEIXOTO, M. PINTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. CHABASSOL, M. DELPLANQUE, Mme DURAND, M. GABEAU, Mme GADOIS, M. GIRBE, Mme MELINE.

Ont donné pouvoir : M. CHABASSOL à M. VASSELON, Mme DURAND à Mme NICOULAUD, Mme GADOIS à Mme PEIXOTO, M. GABEAU à M. POUGET.

Secrétaire de séance : Mme NICOULAUD.

OBJET : AMÉNAGEMENT - TRAVAUX - INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SAS SOLOGNE BIOGAZ POUR L'EXPLOITATION D'UNE USINE DE MÉTHANISATION - AVIS À ÉMETTRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La SAS Sologne Biogaz a présenté une demande d'enregistrement auprès des services de l'Etat pour exploiter une unité de méthanisation à la sortie de La-Ferté-Saint-Aubin, proche du rond-point Nord. L'unité est par ailleurs associée à un plan d'épandage des digestats produits. Dans la mesure où partie du territoire de Saint-Cyr-en-Val est concernée par l'épandage des digestats, une consultation du public, prescrite par la Direction départementale de la protection des populations du Loiret a été ouverte du lundi 04 septembre au lundi 02 octobre 2023.

Ainsi, la société Sologne Biogaz exploite actuellement une unité de méthanisation à la Ferté Saint Aubin d'un tonnage reçu de 49,9 tonnes / jour. Cette installation a été autorisée le 2 février 2015. Construite avec les connaissances de l'époque, elle a souffert de difficultés industrielles de fonctionnement, notamment du fait de l'inadéquation entre le processus de valorisation, construit sur des intrants standards issus de modèles allemands et la diversité des substrats organiques à valoriser en France.

Ces difficultés ont conduit les propriétaires d'origine du site à céder l'installation. Dans le cadre de sa reprise, une réingénierie totale a été déployée afin de mettre à niveau l'outil.

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 15/09/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)

Envoyé en préfecture le 14/09/2023
Reçu en préfecture le 14/09/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230913-67_2023-DE

Pour mémoire, l'unité de méthanisation Sologne Biogaz est composée de 2 voies de traitement indépendantes : 1 voie de traitement solide de méthanisation par voie sèche continue et 1 voie de traitement liquide de méthanisation en infiniment mélangée. Chaque procédé est adapté à la typologie des matières et permet l'optimisation du traitement. La fraction solide séchée et compostée est commercialisée. Par ailleurs, une chaudière biogaz permet de chauffer les équipements de méthanisation à partir du biogaz générés par le site.

Dans ce contexte, l'objet de la demande consiste à mettre à jour le dossier initial d'enregistrement en tenant compte des modifications des conditions d'exploiter portant notamment sur :

- Le redimensionnement des ouvrages au regard des tonnages autorisés. L'unité de méthanisation traitera au total 17 200 tonnes / an de matières dans ses deux lignes de traitement. La production de biogaz est estimée à 2 450 529 Nm3 / an, convertie en 6 448 000 kWh électriques. La production de digestats correspond à : 8 534 tonnes / an de digestats solides ; avant séchage et 4 600 tonnes homologuées après séchage 9 000 tonnes / an de digestats liquides, destinés à l'épandage.

- La modernisation des équipements de traitement des matières premières et de valorisation du biogaz ;

- La mise en conformité de l'installation avec les nouvelles exigences réglementaires.

Dans ce contexte, le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

L'analyse du dossier joint à la demande indique que la Commune de Saint-Cyr-en-Val est principalement concernée par le plan d'épandage (pièce annexe 04) des digestats liquides qui seront épandus sur les terres agricoles, à hauteur de 71,45 Ha, soit environ 11 % des surfaces d'épandage totales liées au projet.

Les surfaces concernées appartiennent aux exploitations de LEROY Rodolphe (33 ha) et de l'EARL du Petit Bois (38,45 ha), situées au Sud de la Commune (pièce annexe 04 - figure 3 page 18). Ces surfaces épandables sur Saint Cyr en Val font déjà partie du plan d'épandage et ont déjà fait l'objet d'épandage de l'unité de méthanisation. Selon ce rapport, le produit devrait permettre aux agriculteurs de bénéficier d'un engrais organique facilement utilisable par les plantes qui se substituera pour partie aux engrais minéraux. Il est en outre indiqué que le digestat est un produit peu odorant.

Les épandages se feraient en priorité sur prairie, au printemps avant l'implantation des cultures de printemps ou sur céréales d'hiver et pourraient être complétés par des apports au début d'automne avant l'implantation des colzas, des CIPANs voire avant l'implantation de céréales en dernier recours. Sans cibler Saint-Cyr-en-Val, le rapport conclut également que des habitations sont présentes à proximité des parcelles mais les distances d'épandage sont respectées.

Dans ces conditions, le rapport amène à conclure raisonnablement à l'absence de nuisances notables ou d'effets particulièrement négatifs pour la Commune et à des effets positifs globaux en matière d'agriculture, de production d'énergie et de valorisation des déchets.

Le dossier complet de demande d'enregistrement est annexé en pièce jointe à la présente délibération dans un fichier d'archive au format « .zip » et est également disponible à l'adresse suivante :

https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours/SAS-SOLOGNE-BIOGAZ-a-LA-FERTE-SAINT-AUBIN

VISAS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu les dispositions du Code de l'environnement et notamment ses articles L. 512-7 à L. 512-7-7 et R. 512-46-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS Sologne Biogaz en date du 1er août 2023.

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 15/09/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)

Envoyé en préfecture le 14/09/2023
Reçu en préfecture le 14/09/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230913-67_2023-DE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'EMETTRE** un avis favorable à cette demande d'enregistrement ;

2. **DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vincent MICHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/*

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 15/09/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)

Envoyé en préfecture le 14/09/2023
Reçu en préfecture le 14/09/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20230913-67_2023-DE

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 15/09/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)